

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DELIBERATION n° 2023/048

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
Le 9 mars 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Besançon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

**Membres présents :**

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAEKE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - MME CARTIER - M. CHEVRIER -  
M. CHOPLAIN - M. DEROIN - M. DEVAUX - M. GAUTHERON - MME GAUTHIER - M. GUERDER - M. MANDRAY -  
M. PARIZON - M. PENNEQUIN - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - MME WAGNER

**Membres excusés :** (ayant donné pouvoir)

M. ARNAUD - M. BEZEUX - M. BOUDET - MME BRATIGNY - MME BRUNAUD - M. CADEVILLE - M. CURTIT -  
M. DESARMENIEN - M. GARNERONE - M. GIRARDOT - M. HAMOUDI - MME MICHEL - M. PETAMENT -  
M. PETITJEAN - M. QUIVOGNE - M. THIEBAUD - M. TOURNIER - M. ZOBERI

**Membres excusés :**

M. CELLARD DU SORDET - MME CLERC - M. DENIS - M. DONATONI - M. FERRARI - M. FICHERE - MME HUE -  
MME LECOMTE - M. LEJEUNE - MME PIRALLA - MME PISTOIA - MME RAMISSE - M. SIFFERLIN -  
MME TENERAND - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN

**Poste de Conseiller Adaptation au Changement Climatique****1. Contexte et enjeux**

Les aléas climatiques sont les événements ou tendances climatiques physiques (sécheresse, inondations, tempêtes, canicules etc.) qui peuvent causer des dommages aux personnes ainsi que des dommages et des pertes aux biens, aux infrastructures, aux écosystèmes et aux ressources environnementales (source : GIEC 2014)

Il est nécessaire de les anticiper et de s'y adapter car ils peuvent affecter les bureaux et bâtiments industriels, les réseaux rattachés et les usagers, impactant l'industrie, son activité et sa productivité.

Le changement climatique va impacter l'ensemble de la chaîne de valeur, c'est-à-dire en amont (les fournisseurs, l'approvisionnement, les salariés etc.) et en aval (la distribution de biens et services, les consommateurs etc.), des bâtiments et procédés industriels.

**2. Objectifs et rôle du conseiller Adaptation au Changement Climatique**

Conscientes de ces enjeux, et même si la thématique reste marginale en sein des entreprises à l'heure actuelle, il est de la mission des CCI de BFC d'anticiper et d'être prêtes lorsque la prise de conscience des entreprises sera là. L'adaptation au changement climatique est déjà la préoccupation de certaines entreprises de notre territoire.

Pour ce faire, les CCI BFC ont besoin d'une ressource supplémentaire au sein des équipes environnement pour accompagner les entreprises à la résilience.

Les missions de ce conseiller « adaptation au changement climatique » pourrait être les suivantes :

- Cartographier les zones à risques de la BFC (risque inondation notamment, rétractation de sols argileux suite à des épisodes de sécheresse, etc.)
- Déployer un réseau local technique (Météo France, centre de ressource et de documentation, ADEME, 3 agences de l'eau présentes sur notre territoire, etc.)
- Réaliser des diagnostics d'adaptation au changement climatique en utilisant des outils déjà à disposition (ClimaDiagExpert des CCI de Grand Est ou autre) et suivre les plans d'actions

- Faire monter en compétence les entreprises en développant des sessions de formation ou des webinaires sur le sujet
- Travailler en étroite collaboration avec le secteur viticole qui est également en démarche auprès des exploitants-viticulteurs

### 3. Durée du programme

Le programme d'une durée de 36 mois débutera au printemps 2023.

### 4. Budget

Subvention sollicitée ADEME BFC : 135 k€ sur 3 ans (sur la base de 40 k€ / ETP / an, et financement de 100 % des charges externes)

Autofinancement : 60 k€ sur 3 ans

	Budget CCIR	Budget CCI MDB	Budget CCI SD	Budget CCI 39	Budget CCI 58	Budget CCI 89	Budget CCI 90	Total Budget Projet
Achats / charges externes / autres services extérieurs	15 000	-	-	-	-	-	-	15 000
Charges de personnel (Brut + Impôts & taxes + Charges Patronales)	18 000	36 000	36 000	23 400	21 600	23 400	21 600	180 000
<b>MONTANT DE SUBVENTION PAR CCIR/CCIT</b>	<b>27 000</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>15 600</b>	<b>14 400</b>	<b>15 600</b>	<b>14 400</b>	<b>135 000</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>6 000</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>	<b>7 800</b>	<b>7 200</b>	<b>7 800</b>	<b>7 200</b>	<b>60 000</b>
% autofinancement	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%	
% affectation par CCIR/CCIT Masse salariale CDD	10%	20%	20%	13%	12%	13%	12%	100%

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté réunie le 9 mars 2023, après avis du Bureau,

AUTORISE le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une subvention de 135 k€ à l'ADEME pour financer une partie d'un poste de conseiller Adaptation au Changement Climatique.

**L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 9 mars 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Nombre de votants : 39

Vote pour : 39

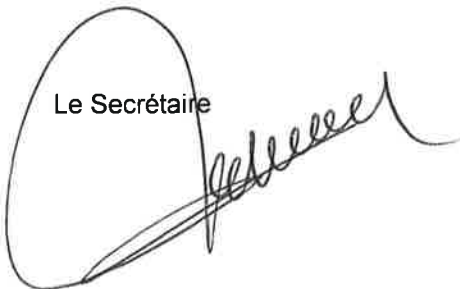
Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 9 mars 2023

Certifié conforme

Le Secrétaire



Christophe THIEBAUD



Le Président



Thierry BUATOIS